

# RÈGLEMENTATIONS PHARMACEUTIQUES — CALENDRIER —



## OUZBÉKISTAN

### Autorité gouvernementale/opérateur du système

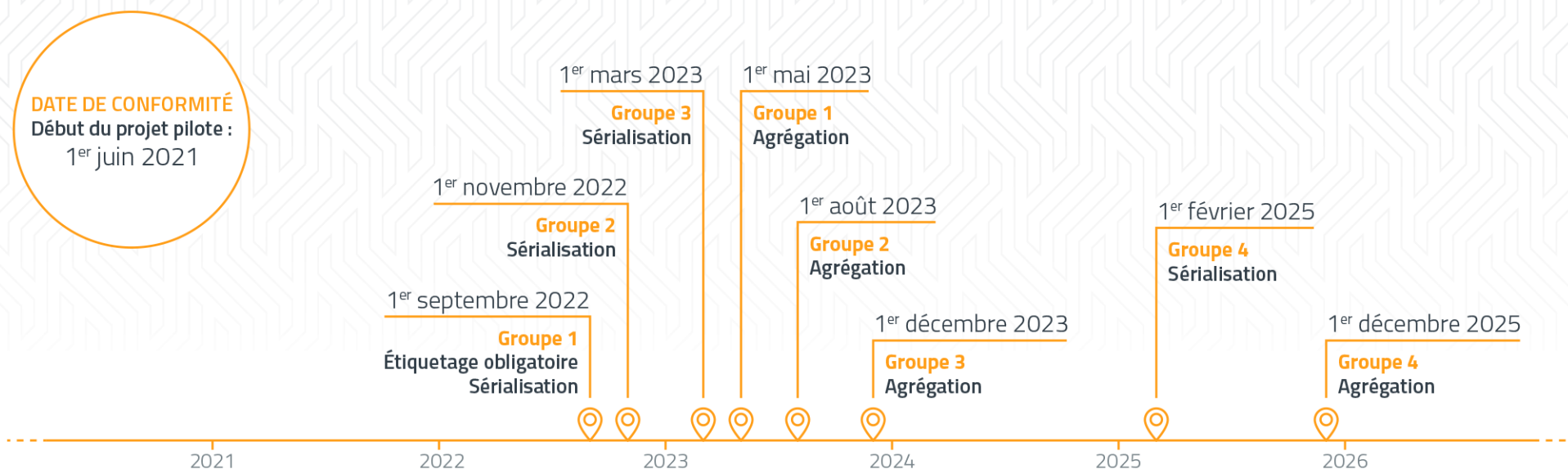
Comité fiscal de l'État, ministère  
de la Santé et CRPT TURON LLC

### Système de suivi et de traçabilité

ASL BELGISI – Système d'information  
national pour l'étiquetage numérique  
et la traçabilité des produits

### Résumé des exigences

- Les exigences en matière de sérialisation imposent que le produit porte quatre points de données dans un code Data Matrix GS1, qui sont les suivants : GTIN, numéro de série, crypto et clé crypto. Les autocollants sont autorisés à des fins de sérialisation.
- En outre, l'agrégation est obligatoire, jusqu'au niveau de la boîte, le niveau de la palette étant facultatif et limité à deux niveaux dans le champ d'application.
- La communication des données est un aspect essentiel du processus.



**Groupe 1:** Médicaments avec emballage secondaire (extérieur) (sauf pour les médicaments orphelins)

**Groupe 2:** Médicaments avec emballage primaire (intérieur) (à condition qu'il n'y ait pas d'emballage secondaire [extérieur]) (à l'exception des médicaments orphelins)

**Groupe 3:** Médicaments et dispositifs médicaux pour les maladies orphelines (selon la liste approuvée par le ministère de la Santé)  
Médicaments inscrits au registre des médicaments à enregistrement étranger dont les résultats sont reconnus en Ouzbékistan

**Groupe 4:** Produits médicaux selon la liste établie par le ministère de la Santé

Source : <https://crpt-turon.uz/m-products/pharma>

REMARQUE : Le calendrier réglementaire peut faire l'objet de modifications.